

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 22/2021 :

Réponses au postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst « Information en matière de mobilité, plus particulièrement aménagements cyclables » et au postulat de M. le Conseiller communal Richard Golay « Pour des parkings à vélos modernes et sûrs à Epalinges », création d'un crédit-cadre et création d'une commission de mobilité

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 22/2021 lors de sa séance du 19 octobre 2021.

M. Maurice Mischler, Municipal représentant la Municipalité, était accompagné par Mme Alicia Rudaz, déléguée à la durabilité et à la mobilité, et M. Nicolas Siniciali, délégué à l'énergie.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal représentant la Municipalité

M. Mischler rappelle les raisons pour lesquelles la Municipalité a établi ce préavis, à savoir répondre aux postulats de Mme Dürst et de M. Golay, demander l'octroi d'un crédit de construction et proposer la création d'une commission consultative de la mobilité.

Discussion générale

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les coûts liés aux projets Publibike, Mobility et Carvelo2go et la manière de calculer leurs coûts et pourquoi les coûts annuels sont considérés comme un investissement avec un amortissement spécifique et non mis en charge de fonctionnement. M. Mischler indique que le but de ce préavis est l'autorisation d'un crédit d'investissement avec différents types de dépenses à amortir globalement. Il précise qu'une convention va être prochainement signée avec Publibike pour la création de 2 stations.

Un commissaire demande des précisions sur la commission de la mobilité et sa composition, notamment avec de nombreux collaborateurs de la Commune. M. Mischler indique que 3 services communaux au moins sont concernés à savoir la police locale, la voirie et la durabilité et la mobilité et qu'il est nécessaire d'avoir la présence des représentants des 3 services pour tout coordonner. Concernant la présence de seulement 3 conseillers et le potentiel manque de représentation de certains partis, le fait que la Municipalité soit représentée par 2 ou 3 membres permettra d'assurer une représentation de tous les partis. Les représentants de la commission de la mobilité seront nommés lors de la séance du conseil communal de décembre prochain.

Un commissaire s'interroge sur l'accord avec Mobility et pourquoi en cas de sélection d'un véhicule électrique, la commune prendrait en charge la consommation électrique. M. Siniciali indique que l'électricité n'est pas à la charge de la commune, seuls la fourniture et le raccordement sont à la charge de la commune.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie M. Mischler, Mme Rudaz et M. Siniciali.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité que la CoFin a accepté les points 3, 4 et 5 du préavis no 22/2021, à savoir l'octroi d'un crédit de 415'000.-, la manière d'acquitter les dépenses et de porter cette dépenses à l'actif du bilan y compris son amortissement et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les points 3, 4 et 4 du préavis no 22/2021.

Epalinges, le 19 octobre 2021



Sandy Warth
Président